



Saint-Denis, le 8 octobre 2010

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs,
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs,
les directeurs de CIO

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des personnels
enseignants du second
degré

DPES 3

Affaire suivie par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 13 31
02 62 48 13 32
02 62 48 13 35
Fax
02 62 48 11 11
Courriel
mvt2010@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre – Année scolaire 2011-2012.

**Références : Note de service n°2010-130 du 26 août 2010
Bulletin officiel n°36 du 7 octobre 2010**

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants titulaires du second degré relevant du Ministère de l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2011-2012.

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Constitution du dossier	<p>1- Demande de dossier en précisant votre grade, votre situation administrative, et vos coordonnées impérativement pour le 14 décembre 2010 auprès du :</p> <p>Ministère de l'éducation nationale, Direction générale de l'enseignement scolaire, Service du budget et de l'égalité des chances, Sous-direction de la vie scolaire et des établissements, Mission Outre-Mer – Andorre DGESCO-MOM 110, rue de Grenelle – 75357 – Paris cedex 07</p> <p>2- Le dossier, complété et signé en double exemplaire, est à remettre avec les pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 25 janvier 2011. Les candidats en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement.</p>
Transmission des dossiers	Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le 9 février 2011 .

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Signé : Mme la DRH

Martine BERNARD